

**Schéma départemental des carrières  
de TARN-et-GARONNE (82)**

**NOTICE DE PRESENTATION**

**Cette notice de présentation  
a été conçue  
pour faciliter la lecture  
du schéma départemental  
des carrières.  
Elle vous permet  
de retrouver  
facilement les thèmes  
abordés dans  
ses 7 chapitres.**

## SOMMAIRE

CONSTAT ACTUEL.....	4
LES ENJEUX .....	5
ORIENTATIONS POUR UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES .....	6
PRINCIPAUX THEMES DEVELOPPES .....	7
CHAPITRE 1 : PRESENTATION .....	7
CHAPITRE 2 : ETUDE ECONOMIQUE .....	7
CHAPITRE 3 : ETUDE DES RESSOURCES ET DES CARRIERES .....	7
CHAPITRE 4 : ANALYSE ENVIRONNEMENTALE .....	9
CHAPITRE 5 : L'APPROVISIONNEMENT DES MARCHES .....	10
CHAPITRE 6 : LES RECOMMANDATIONS POUR LES REAMENAGEMENTS .....	10
CHAPITRE 7 : GRANDES ORIENTATIONS DU SCHEMA.....	11
ANNEXES .....	12
CARTES .....	12

## CONSTAT ACTUEL

En 2001, 3 millions de tonnes de matériaux ont été extraits du sous-sol de notre département dans 33 carrières actives.

- les roches calcaires représentent environ 50% de la production de granulats du département,
- les matériaux alluvionnaires qui, en raison de leur qualité intrinsèque, sont indispensables pour couvrir des besoins spécifiques, notamment les revêtements routiers, correspondent à 62% de la production de granulats du département,
- les autres matériaux, extraits pour des besoins spécifiques (briqueterie), correspondent à une capacité de production de l'ordre de 160 000 tonnes par an.

## LES ENJEUX

Des gisements de grande valeur économique peuvent être rendus inexploitable du fait d'une urbanisation mal maîtrisée ; à l'inverse, des sites exploités sans coordination peuvent générer des nuisances et des dégradations excessives sans une utilisation optimale des ressources.

L'impact des carrières sur le milieu naturel est parfois négatif ; les réaménagements de carrières sont quelquefois difficiles. Mais il convient de satisfaire les besoins départementaux en quantité et en qualité, maîtriser les coûts, ménager les zones sensibles et, d'une façon générale, concilier dans le respect du long terme, tous intérêts confondus, la juste valorisation du sous-sol et la protection de l'environnement. Tels sont les objectifs qui ont amené les services de l'état, les élus, les professionnels, les associations, et d'une façon générale l'ensemble des parties concernées, à élaborer un schéma départemental des carrières.

## **ORIENTATIONS POUR UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES**

Le schéma départemental des carrières a été créé pour assurer une gestion harmonieuse des ressources naturelles ; il définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département.

Il constitue un instrument d'aide à la décision du préfet, lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrières en application de la législation des installations classées.

Il prend en compte la couverture des besoins en matériaux, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, la gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Le schéma départemental des carrières représente la synthèse d'une réflexion approfondie et prospective non seulement sur l'impact de l'activité des carrières sur l'environnement, mais à un degré plus large, sur la politique des matériaux dans le département.

# **PRINCIPAUX THEMES DEVELOPPES**

## **CHAPITRE 1 : PRESENTATION**

Après un bref historique relatif aux exploitations de carrières, le lecteur trouvera le cadre réglementaire auquel les carrières sont assujetties depuis 1780 à nos jours, y compris les textes fixant l'obligation de réaliser un schéma départemental des carrières.

## **CHAPITRE 2 : ETUDE ECONOMIQUE**

Hors travaux exceptionnels, la consommation annuelle du département est d'environ 2 millions de tonnes de granulats :

- Alluvionnaires : 2 040 000 tonnes,
- Roches calcaires : 730 000 tonnes.

La consommation des matériaux de carrières en France est en moyenne de 6,2 tonnes par an et par habitant.

Les matériaux alluvionnaires offrent la particularité d'être les seuls granulats pouvant être utilisés pour réaliser les couches de roulement des routes.

## **CHAPITRE 3 : ETUDE DES RESSOURCES ET DES CARRIERES**

Ce chapitre recense d'un point de vue géologique les gisements exploités ou susceptibles de l'être. Ceux-ci correspondent par ordre d'importance décroissante aux :

- alluvions des vallées (roches meubles)
- roches calcaires dures ou autres (roches massives)

- autres roches dures telles que les amphibolites (roches massives)
- terres argileuses des collines du tertiaire continental.

L'impact des carrières existantes sur l'environnement est analysé à travers ses quatre principaux effets :

- effets sur l'atmosphère : bruits, vibrations, poussières ;
- effets sur les paysages et le patrimoine culturel ;
- effets sur les milieux aquatiques (eaux superficielles et souterraines) ;
- effets sur la sécurité, la gestion et l'entretien des voies publiques ;

## **CHAPITRE 4 : ANALYSE ENVIRONNEMENTALE**

Ce chapitre constitue l'inventaire des espaces protégés au titre de l'environnement. Les huit grands thèmes de ce chapitre énumérés ci-après ont été abordés selon une présentation cohérente comportant pour chacun d'eux d'une part l'état des lieux, d'autre part les aspects réglementaires correspondants et enfin les suggestions et recommandations de la commission.

Le patrimoine protégé est relatif aux monuments historiques protégés de Tarn-et-Garonne dont le nombre s'élève à 214 dont 82 classés et 131 inscrits.

Le thème consacré à l'archéologie recense 1105 sites dans notre département. Ce patrimoine particulièrement riche concerne aussi bien les temps préhistoriques (373 sites) que les périodes historiques (732 sites).

Le patrimoine paléontologique et géologique concerne particulièrement les phosphatières du Quercy, ensemble paléontologique unique au monde permettant de suivre sur une même aire géographique de petite taille l'évolution des communautés de vertébrés sur une période de trente millions d'années. cette richesse doit être préservée (120 sites sur le Lot et le Tarn-et-Garonne)

Le thème consacré au milieu naturel regroupe toutes les informations et recommandations à propos de la faune, de la flore, des milieux naturels, des biotopes, des écosystèmes qu'il est impératif ou souhaitable de préserver au titre du maintien des équilibres biologiques et de la biodiversité.

Le thème de l'eau revêt une importance particulière. Le document rappelle la nécessaire cohérence entre le schéma des carrières, les principes de la loi sur l'eau, les orientations du SDAGE et les objectifs du SAGE. Il traite de la préservation des milieux aquatiques et de la prise en compte des inondations dans le cas d'extractions en lit mineur ainsi que de la limitation et la gestion des extractions en lit majeur.

Il aborde la protection de la ressource en eau et précise les recommandations à prendre en compte dans le contenu des études d'impacts des projets de carrières.

Enfin un point est fait sur la protection des points de prélèvements d'eau destinés à la consommation humaine.

En conclusion, outre les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en cours d'élaboration, plusieurs composantes de la ressource en eau doivent être privilégiées comme : les secteurs d'alimentation en eau potable, les systèmes aquifères à protéger en raison de leur intérêt ou de leur vulnérabilité à la pollution.

Les deux derniers thèmes de ce chapitre concernent d'une part l'agriculture et la forêt et d'autre part l'impact des carrières sur les paysages.

## **CHAPITRE 5 : L'APPROVISIONNEMENT DES MARCHES**

Ce chapitre fait le point sur les besoins actuels et futurs en matériaux, puis aborde la nécessaire maîtrise de la consommation et de l'utilisation rationnelle des matériaux par l'exploitation optimale des gisements, ce qui n'a pas toujours été le cas durant les dernières décennies. Il analyse le problème des matériaux de substitution et de recyclage puis apporte quelques précisions sur les différents modes de transport des matériaux.

## **CHAPITRE 6 : LES RECOMMANDATIONS POUR LES REAMENAGEMENTS**

Les difficultés de réaménagement final sont souvent dues à une mauvaise appréciation des problèmes liés à l'eau, à la stabilité des roches, au dimensionnement des carrières, et quelquefois, à la non prise en compte des objectifs de réaménagement dans la conduite et le phasage d'exploitation.

C'est au moment de l'élaboration du projet que les caractéristiques physiques du site et leurs incidences sur les possibilités de réaménagement doivent être précisément définies, afin qu'en fin d'exploitation, un site de bonne qualité puisse être restitué au milieu naturel et aux activités humaines.

Aussi, les recommandations proposées visent à ce que chaque projet puisse être défini avec une connaissance suffisante, permettant une prévision fiable des impacts et des conditions de réaménagement.

## **CHAPITRE 7 : LES GRANDES ORIENTATIONS DE SCHEMA**

Résultat d'une réflexion prospective et d'une démarche pragmatique, le schéma départemental des carrières constitue un instrument d'aide à la décision du préfet pour toute nouvelle autorisation de carrière.

Ces autorisations devront être compatibles avec les objectifs du schéma décrits dans les différents chapitres du rapport.

Les grandes orientations définies découlent des textes réglementaires en vigueur qu'il convient d'appliquer mais sont également le résultat de la concertation engagée avec l'ensemble des partenaires.

Ainsi ont pu être mises en avant plusieurs orientations pour chacun des thèmes évoqués dans le schéma, qu'il paraît essentiel de respecter pour concilier au mieux la juste valorisation du sous-sol pour l'intérêt économique et la protection de l'environnement pour la qualité de la vie.

L'une des orientations ainsi définies concerne l'évolution du ratio alluvionnaires/roches massives pour tendre vers un équilibre global entre ces deux types de matériaux.

## **ANNEXES**

Le double souci de présenter un rapport allégé d'utilisation pratique et le plus complet possible grâce à la production d'une source de renseignements tant réglementaires qu'informels, a conduit à présenter le schéma départemental des carrières en deux parties : un rapport et ses annexes.

## **CARTES**

Deux cartes sont annexées au schéma départemental des carrières :

- Carte de zonage au 1/100 000
- Carte des ressources et données réglementaires et environnementales.